

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 9 JANVIER 2020 (15 H 45) À LA MAIRIE (DOMAINE GARTH), VILLE DE LORRAINE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - M^{me} Diane D. Lavallée, conseillère
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

ÉTAIENT ABSENTS :

M. le maire Jean Comtois
Siège no 1 - M^{me} Martine Guilbault, conseillère
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Christian Schryburt, directeur général
Me Sylvie Trahan, greffière

Formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le conseiller Pierre Barrette.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Pierre Barrette souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte, il est 15 h 47.

2. NOMINATION – Président de la présente séance

2020-01-01 **CONSIDÉRANT** l'article 328 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que le maire préside les séances du conseil et qu'en cas d'absence de ce dernier et du maire suppléant, le conseil choisit un de ses membres pour présider ;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : Jocelyn Proulx
APPUYÉ par le conseiller : Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE NOMMER Monsieur le conseiller Pierre Barrette à titre de président de la présente séance.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-01-02

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Diane D. Lavallée
APPUYÉ par le conseiller : Jocelyn Proulx
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

4. ADOPTION – Règlement d'emprunt B-297 décrétant et pourvoyant à l'exécution des travaux de stabilisation et d'enrochement du ruisseau Dominique-Juteau et prévoyant un emprunt maximum de 18 000 000 \$ pour en payer les coûts
2020-01-03

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire et urgent de procéder à des travaux de stabilisation de talus visant à améliorer les conditions de stabilité des berges dans un secteur potentiellement exposés aux glissements fortement rétrogressifs le long du ruisseau Dominique-Juteau et estimés à 18 000 000 \$ afin d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Sécurité publique s'est engagé à fournir un soutien financier gouvernemental pouvant atteindre 13 464 500 \$ pour la réalisation desdits travaux pour la stabilisation de talus;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux se chiffre à un montant total maximum de 18 000 000 \$, selon les informations transmises le 4 décembre 2019 par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont pour objet d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes, et par conséquent, conformément à l'article 556 de la Loi sur les cités et villes le présent règlement n'est soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que la ville n'a pas en disponibilité les fonds nécessaires pour payer ces travaux dont les coûts sont évalués à 18 000 000 \$ et qu'en conséquence, il y a lieu de procéder à un emprunt pour se les procurer;

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement d'emprunt B-297 a dûment été donné par Monsieur le conseiller Pierre Barrette lors de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2019 et portant le numéro 2019-12-270;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement d'emprunt B-297 à la séance extraordinaire du 13 décembre 2019 et portant le numéro 2019-12-271;

ATTENDU que la greffière a procédé au dépôt d'un procès-verbal de correction de la résolution 2019-12-271 adoptée à la séance extraordinaire du 13 décembre 2019 et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si récite au long;

ATTENDU que des modifications ont été apportées audit projet de règlement d'emprunt B-297;

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller: Patrick Archambault
APPUYÉ par le conseiller: Jocelyn Proulx
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si récite au long;

DE PRENDRE ACTE du dépôt, par la greffière, du procès-verbal de correction de la résolution 2019-12-271 adoptée à la séance extraordinaire du 13 décembre 2019;

D'ADOPTER le règlement d'emprunt B-297 décrétant et pourvoyant à l'exécution des travaux de stabilisation et d'enrochement du ruisseau Dominique-Juteau et prévoyant un emprunt maximum de 18 000 000 \$ pour en payer les coûts.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil répondent aux questions du public.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-01-04

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Diane D. Lavallée
APPUYÉ par le conseiller: Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée.

Il est 15 h 57.

JEAN COMTOIS, MAIRE

SYLVIE TRAHAN, GREFFIÈRE